

En Commun



édito

Alors que la Lomagne Gersoise est à un tournant de son histoire, le conseil communautaire, renouvelé en juillet

2020, a élaboré un nouveau projet de territoire. Au fil des différentes commissions de travail, tenant compte des nouvelles compétences imposées par la loi et des réalisations menées par la mandature précédente, il souhaite fédérer l'action des 43 communes membres autour d'un projet solidaire.

La communauté de communes a résolument été jusqu'à présent dans ses missions au service de l'économie. Elle a souhaité développer un service à la population -l'école de musique- mais celui-ci n'est pas équitable sur le territoire et doit évoluer. Elle a décrit une compétence bâtiment scolaire et l'exerce de manière incomplète pour l'instant : il faut achever le transfert initialement prévu. Elle a en cours une étude sur les services péri-scolaires et extra-scolaires et là-aussi des modifications seront proposées pour redéfinir l'exercice de cette compétence sur le bloc communal, en complémentarité entre les communes et la communauté de communes. Enfin d'autres compétences obligatoires -GEMAPI, PLUI...- sont à intégrer dans notre planification.

Chacun a bien conscience du fait que l'économie seule ne suffit plus. Les nouveaux-venus sur le territoire recherchent des services : scolaire, médical, culturel et sportif, etc. Mais le challenge fixé consiste dans l'amélioration de la qualité de service partout, dans toutes les communes, de manière équitable, pas uniforme mais équitable, et dans le souci de la bonne utilisation des deniers publics bien évidemment.

Notre territoire est complexe. Il est multipolaire, un peu comme le monde d'aujourd'hui. Il n'est plus possible de concentrer en un seul lieu et à un seul échelon ni les investissements, ni l'économie, ni les services, ni les personnels.

La répartition des missions au sein du bloc communal (communes/interco) doit à chaque fois être réfléchi de manière à pouvoir offrir les services au plus près de la population, c'est-à-dire dans les communes. La communauté de communes, quant à elle, est la collectivité la mieux à même de procéder aux investissements lourds et structurants, et également à venir soutenir financièrement les communes dans leurs investissements propres et dans leur fonctionnement.

Ce numéro fait donc le point sur les orientations budgétaires adoptées, intrinsèquement liées au projet de territoire porté par la Lomagne Gersoise, sur l'avancement des démarches économiques avec les actions de soutien à nos commerçants et artisans, et enfin sur le projet de pôle viandes de nos voisins de la Ténarèze, auquel sont associés nos producteurs-éleveurs.

Il présente également les réalisations en cours et travaux menés par la communauté de communes : groupe scolaire et Biocitanie à Fleurance, réfection de voirie sur le pont d'Aurenque et la route du lac des 3 vallées à Lectoure.

Enfin, dans cette édition, deux initiatives en matière de production d'énergie renouvelable par le photovoltaïque sont exposées, en donnant la parole à "Energies citoyennes en Portes de Gascogne" et en présentant le projet d'ombrières d'Occitanie porté par l'Agence Régionale pour l'Environnement et le Climat et le Syndicat Départemental des Energies du Gers. Ces actions s'inscrivent en cohérence avec les Plans Climat Air Énergie des communautés de communes du Pays.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Xavier BALLEGUIEN
Président de la Lomagne Gersoise

LE BUDGET À LA LOUPE

Le budget 2021 a été voté le 25 mars dernier. Il valide les engagements de la mandature adoptés lors du débat d'orientations budgétaires, qui fixe les grandes lignes de l'action communautaire.



Olivier TARBOURIECH
Vice-président aux finances

➤ Le bilan de l'année 2020 laisse apparaître un excédent en baisse, conséquence des aides, dépenses et pertes de recettes exceptionnelles induites par la crise COVID. 50 % des recettes réelles de la collectivité, après reversement aux communes, restent affectées au financement de l'investissement.

➤ Le budget 2021 s'inspire des conclusions du débat d'orientations budgétaires qui pose comme objectif de conserver le modèle de gestion intercommunale au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace, (avec une section d'investissement arrêtée à 8,5 M d'€). Il traduit également la volonté politique de favoriser les conditions d'une solidarité territoriale vers les communes pour un maintien d'une offre équilibrée de services aux populations sur le territoire (avec près de 2 M d'€ qui seront reversés aux communes d'ici 2026).

Fonctionnement

7,7 M€

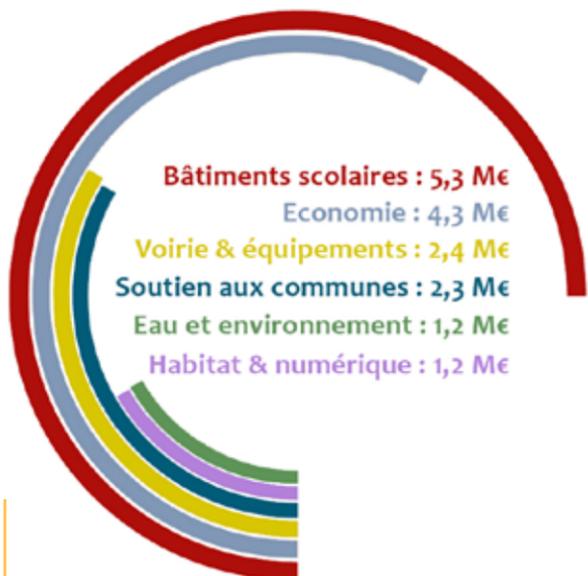
1,2 M€ : personnel
5,5 M€ : reversement de fiscalité (communes, SIDEL, Fonds national)
1 M€ : charges de gestion courantes

Investissement

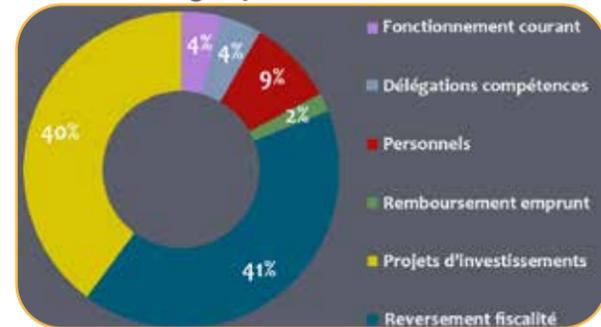
8,5 M€

375 K€ : études
900 K€ : subventions aux communes
600 K€ : aides et participations (économie, habitat, haut débit)
680 K€ : réserve foncière économique
350 K€ : équipements et entretien
680 K€ : voirie
2 M€ : bâtiments scolaires
1,3 M€ : économie
750 K€ : environnement
270 K€ : remboursement de la dette

Répartition des grands projets 2021-2026



Budget prévisionnel 2021



chiffres clés

2,3 millions €

C'est le montant d'impôts qui n'est plus prélevé par la Lomagne Gersoise (fiscalité ménages et fiscalité économique)

0%

C'est le taux de la taxe du foncier bâti : la Lomagne Gersoise a fait le choix de ne pas ajouter de fiscalité additionnelle.

Les autres taux de fiscalité (**30,39%** pour la CFE, **4,13%** pour le foncier non bâti et **13,11%** pour la taxe d'habitation restante), demeurent dans les taux intercommunaux les plus bas du Gers.



Philippe BLANQUART
Vice-président à l'environnement

La taxe GEMAPI, kézako ?

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation) est une compétence transférée aux EPCI de manière obligatoire depuis le 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation. Cette nouvelle compétence étant très peu subventionnée, voire pas du tout, la taxe GEMAPI est un levier fiscal proposé par l'Etat pour la financer exclusivement.

Cette taxe présente la particularité d'être uniquement destinée à financer la prévention des inondations (les systèmes d'endiguement) et la gestion des milieux aquatiques (l'entretien des cours d'eau). Son utilisation en Lomagne Gersoise se veut la plus mesurée possible, avec une contribution fixée à 150.000 € pour un budget prévisionnel de 480.000 € en 2021.

Elle est votée chaque année, au regard des dépenses à engager uniquement sur cette compétence, et peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, selon le niveau d'engagement à prévoir. Elle ne peut dépasser le montant annuel prévisionnel des charges résultant de l'exercice de cette compétence. Quelques mois après les débordements à répétition du Gers, elle rend ainsi plus de sens, de solidarité territoriale et d'équité à cette fiscalité, puisque spécifiquement dédiée.

Le rapport budgétaire

Pour plus de transparence sur la vie publique, l'information est renforcée dans les établissements publics de coopération intercommunale, comme la Lomagne Gersoise, qui élabore un rapport budgétaire consultable par le grand public.

Vous pouvez retrouver ce document sur le site web de la Lomagne Gersoise :

[www.lomagne-gersoise.com /Documents-administratifs](http://www.lomagne-gersoise.com/Documents-administratifs)

LE PROJET DE TERRITOIRE

Une feuille de route pour 2021-2026

Le projet de territoire s'appuie sur de grands principes fixés par le Conseil communautaire :

- ⊕ Conserver le modèle de gestion intercommunal au sein duquel la Lomagne Gersoise doit être l'outil de l'investissement structurant, du développement économique, de l'aménagement de l'espace,
- ⊕ Renforcer les conditions d'une solidarité territoriale équitable dans l'objectif de soutenir les communes à la fois pour un maintien de l'offre équilibrée de services aux populations sur le territoire, et dans leur engagement à s'inscrire dans le plan de relance national,
- ⊕ Maintenir une attention soutenue sur la dépense publique dans un contexte de réforme fiscale incertaine, notamment auprès des structures juridiques autonomes (syndicats mixtes, consulaires, associations...)

Ce plan s'articule autour de 4 axes : l'offre de services, les secteurs et filières de l'économie pour l'emploi, l'attractivité par l'aménagement numérique et le tourisme, et la transition écologique.

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur une gouvernance territoriale de proximité, via les instances décisionnelles, Conseil et Bureau communautaires, et les instances préparatoires et consultatives : commissions thématiques, conférence territoriale, conférence des maires et conseil de développement.



Photo Elisabeth Durand - le journal du Gers

⊕ Structurer une offre de services équilibrée et équitablement répartie

- . finaliser le transfert des bâtiments scolaires
- . coordonner l'intervention "petite enfance / jeunesse"
- . conforter les politiques d'accompagnement santé



⊕ Améliorer l'attractivité par l'aménagement numérique et le tourisme

- . soutenir le déploiement de la fibre sur les 43 communes
- . s'intégrer au dispositif conseiller numérique
- . renforcer l'attractivité du territoire en lien avec l'office de tourisme Gascogne Lomagne



⊕ Développer les secteurs et filières de l'économie pour l'emploi

- . maintenir l'aide immobilière en faveur de l'emploi
- . accompagner la redynamisation commerciale
- . encourager l'animation économique autour des filières porteuses du territoire (agriculture, agroalimentaire, bâtiment, innovation...)



⊕ Encourager la transition écologique

- . engager une politique réaliste de transition écologique
- . favoriser la mobilité douce à travers l'aménagement des Berges du Gers
- . poursuivre l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie via l'OPAH



LE POINT EN IMAGES...



Valérie MANISSOL
Vice-présidente aux services à la population

Ecole à Fleurance

Budget :
5 millions €



Le projet - Intégration paysagère (cabinet Airoidi)



La réalisation du groupe scolaire Monge



Biocittanie

Budget :
1,5 million €



Jean-Louis CASTELL
Vice-président à l'économie



Intégration paysagère (Atelier BAP)



Le bâtiment est sorti de terre



Retrouvez l'actualité complète de la Lomagne Gersoise sur Facebook :

www.facebook.com/LomagneGersoise





Dominique GONELLA
Vice-président au commerce,
à l'artisanat et l'agriculture

COMMERCE ARTISANAT AGRICULTURE

La Lomagne Gersoise au soutien du commerce local

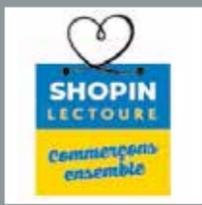
Pour accompagner les commerçants et artisans dans leur développement et leurs démarches de modernisation, et au regard du contexte sanitaire, les associations de professionnels, CAP Fleurance et l'ACAL à Lectoure, mettent en oeuvre des stratégies de communication et des plateformes e-commerce.

Le coût global de ces opérations s'élève à plus de 100.000 €, financé dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) par l'Etat (30%) et la communauté de communes (50%).

Les plateformes e-commerce :

➤ CAP Fleurance : www.capfleurance.fr

➤ ACAL - site en ligne en juillet 2021 : www.shopinlectoure.com



Association des commerçants et artisans de Fleurance (CAP Fleurance)



Association des commerçants et artisans de Lectoure (ACAL)

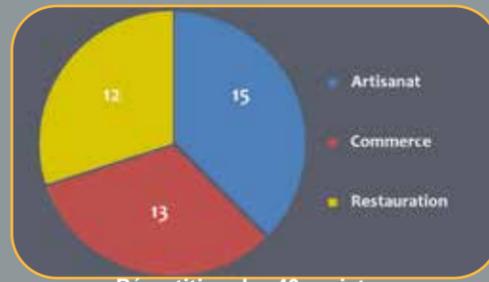


Lors de la remise des chèques aux associations par Monsieur le Préfet du Gers

FISAC

Bilan du programme

40 entreprises du territoire ont pu bénéficier de subventions directes à l'investissement. Sur ces projets visant à la modernisation des établissements, 15 comprenaient des dépenses liées à l'accessibilité pour respecter les exigences réglementaires. La nature des projets concernait soit le développement de l'activité (24), soit des reprises d'activités existantes (8), soit des créations d'entreprises (7), ainsi qu'une implantation. Au final, ce sont près de 142 000 € de subventions, répartis entre l'Etat et la Lomagne Gersoise, qui ont été attribués à ces 40 entreprises, permettant le maintien de 107 emplois et la création de 12.



Un pôle viandes en projet sur la Ténarèze

La communauté de communes de la Ténarèze mène un projet pour établir un pôle viandes qui sera localisé à Condom et associe à sa démarche les autres territoires du Gers dont la Lomagne Gersoise.



➤ <http://cc-tenareze.fr/PoleViandesTenareze>

Un projet d'envergure départementale

Depuis la fermeture de l'abattoir de Condom, le manque de solution d'abattage de proximité est une problématique qui se pose à l'ensemble du territoire gersois, ce qui a conduit la communauté de communes de la Ténarèze à initier le projet de création du « Pôle Viandes de la Ténarèze ».

Cette future infrastructure se veut multifonctionnelle et adaptée aux besoins locaux. Elle se composera d'un abattoir multi-espèces, d'un atelier de découpe et d'un centre de formation consacré aux métiers de la viande, pour un investissement chiffré à 9 millions €.

Le travail de conception du projet étant achevé, il convient maintenant de l'ajuster en fonction des besoins du territoire dégagés à l'issue de la consultation menée auprès des éleveurs, bouchers et intermédiaires du bassin de production afin de connaître leurs besoins d'abattage par espèce.



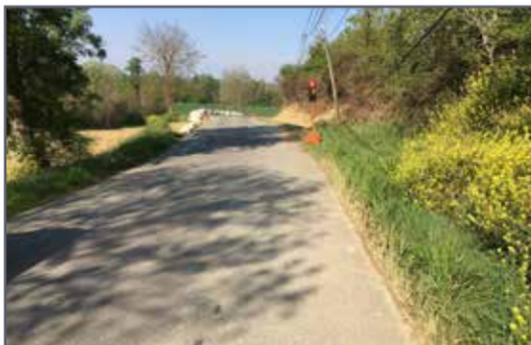
SUR LES CHANTIERS EN COURS



Pont d'Aurenque entre Pauilhac et Castelnau d'Arbieu



Route du lac des 3 vallées à Lectoure



Voirie et Ouvrages



Jérémie LAGARDE
Vice-président à la voirie
d'intérêt communautaire

✓ Pont d'Aurenque
Budget : 140.000 €

En 2020, cette voirie communautaire a été considérablement endommagée au niveau du Pont, suite à l'effondrement partiel du parapet Est.

Un diagnostic sécuritaire et patrimonial a aussitôt été engagé sur cet ouvrage datant du 12e siècle, préalablement aux travaux débutés en janvier et réalisés par l'entreprise SGRP pour une durée prévisionnelle de 6 mois.

✓ Route du Lac
Budget : 190.000 € (estimation)

Les intempéries du 31 janvier dernier avaient rendu la route du Lac impraticable. Suite au diagnostic, une 1e phase de travaux a été réalisée pour permettre de rétablir la circulation de façon temporaire jusqu'à la fin de la période estivale. Des travaux plus importants sont programmés à partir de septembre pour une durée de 6 mois.

CLIMAT AIR ENERGIE - Solutions Photovoltaïques

Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

Un groupe de citoyens de notre territoire, intéressé par l'environnement et les énergies renouvelables, a souhaité participer à l'effort collectif départemental et régional d'indépendance énergétique ; ce groupe a donc créé une entité, ECPPG - Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, qui se décline sous deux formes : une association et une SAS.



3 questions à Martine LATOUR, membre de l'association
Présentez-nous votre collectif et votre démarche.

Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne (ECPPG) a été créée par un groupe de citoyens issus du Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne.

Nous poursuivons 3 objectifs : inciter à la sobriété énergétique, réaliser un projet collectif et participatif pour la production d'énergie renouvelable sur différents sites de notre territoire et accompagner les particuliers pour mener leur installation en autoconsommation.

Comment accompagnez-vous les projets des particuliers au sein de l'association ?

Notre association accompagne les citoyens pour mener à bien leur installation de panneaux photovoltaïques, pour produire de l'énergie renouvelable en **autoconsommation** sur le toit de leur maison – et ainsi faire de substantielles économies. C'est notre façon d'encourager les démarches de sobriété énergétique et les actes citoyens dans notre région et par extension, envers la planète ! Nous voulons PRODUIRE ICI, CONSOMMER ICI !

Tout citoyen décidé à franchir le pas peut contacter l'association par mail : ecppg32@orange.fr



Une installation chez un particulier à Saint-Martin de Goynne

ECPPG vous appellera pour étudier avec vous la faisabilité de votre projet ainsi que sa pertinence. Si nous estimons que votre projet est éligible et rentable pour vous, nous nous chargeons de vous l'expliquer d'abord puis de rassembler tous les documents et informations nécessaires aux démarches administratives. Nous prenons en charge toutes les démarches jusqu'à l'installation des panneaux sur votre toit par l'entreprise locale. A ce jour, 74 citoyens de notre région ont été accompagnés avec succès pour leur installation privée et sont donc devenus producteurs.

Le Plan Climat Air Energie

Les Communautés de Communes du Pays Portes de Gascogne se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

C'est la planification d'une politique de transition énergétique sur une durée de 6 années avec un plan d'actions opérationnel dans les champs de l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la qualité de l'air et la réduction des émissions de CO².

L'enjeu est de répondre à l'objectif national de limitation du dérèglement climatique :

- Engager le territoire durablement dans la transition écologique et énergétique
- Réduire la facture énergétique des collectivités et du territoire (plus de pouvoir d'achat pour les ménages, moins de charges pour les entreprises)
- Développer les emplois (rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, transports)
- Améliorer la qualité de vie des habitants (nature préservée, qualité de l'air, télétravail, etc.)

www.lomagne-gersoise.com/Plan-Climat-Air-Energie



L'énergie photovoltaïque en Portes de Gascogne EN QUELQUES CHIFFRES

Le volet "particuliers" :

- 74 Projets d'installations individuelles accompagnés par l'association ECPPG :
- 74 producteurs épaulés
- 268 kWc 321MWh produits/an
- 15,7 tonnes CO² évités

Le volet collectif :

- 4 centrales installées et 4 à venir sur un projet global de 15 sites.
- 232 actionnaires
- 90 kWc produits/an

Les partenaires du projet collectif



ECPPG - Le site de l'association :
<http://energiecitoyenne.paysportesdegascogne.com>



En quoi consiste le projet collectif et comment y participer ?

Notre projet collectif porté par la SAS (Société par Actions Simplifiée) consiste à produire de l'énergie renouvelable avec des panneaux photovoltaïques sur des toitures adéquates (en fonction de l'orientation, la structure, la surface minimum, soit 200 m²) de collectivités du territoire du Pays Portes de Gascogne et ainsi contribuer à l'ambition de la Région Occitanie d'être la première Région à Energie Positive d'Europe.

Pour atteindre cet objectif, nous donnons la possibilité aux citoyens d'investir localement dans ces projets en achetant des actions (1 action = 50 €). L'investissement donnera lieu à une rémunération. Conformément à l'esprit coopératif qui nous anime, les statuts prévoient que tout citoyen, y compris issu d'autres territoires, motivé par le développement de la production d'énergie renouvelable solidaire et non spéculative, visant à contribuer à l'autosuffisance énergétique, peut acheter des actions de la SAS. Quel que soit le nombre d'actions détenues, une ou plusieurs, l'actionnaire bénéficie d'une voix pour voter les décisions inhérentes au fonctionnement de la SAS.

Tout citoyen peut également venir renforcer l'équipe, par ses compétences ou ses observations, il sera accueilli avec bienveillance ! Dans ce projet collectif et participatif, la SAS a financé et a fait installer à ce jour 4 centrales sur des toits – Saint-Elix d'Astarac, Fontenilles, Betcave-Aguin, Saint-Clar.

4 nouvelles installations sont programmées pour le mois d'avril 2021. Nous avons en projet d'autres propositions mais sommes toujours en recherche de nouvelles toitures éligibles.



Les panneaux sur le toit de la salle des fêtes à Saint-Clar

ECPPG - Énergie Citoyenne Pays Portes Gascogne
SAS ECPPG - 54 place Occitanie - 32130 BEZERIL - sasecpg@lilo.fr
www.energiecitoyenne-gascogne.fr ECPPG32 ecppg

Projet des Ombrières d'Occitanie - SDEG / AREC

Porté par l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie et les syndicats départementaux d'énergie, ce projet a pour objectif de produire de l'énergie renouvelable en déployant des ombrières solaires photovoltaïques sur des aires de stationnement.

Le Syndicat d'Energies du Gers (SDEG) a pour vocation de développer ces projets d'ombrières, en partenariat avec l'AREC, sur les espaces publics artificialisés.

La taille minimum d'un projet est de 200 m², soit 36 kWc. Le SDEG et l'AREC étudient les emplacements possibles et la faisabilité des projets et les mettent en œuvre avec See You Sun, entreprise spécialisée dans le déploiement d'ombrières photovoltaïques.

Ce dispositif participe à l'objectif de la Région Occitanie d'être la première Région à Energie Positive d'Europe.



www.sdeg32.fr www.arec-occitanie.fr